

État Civil

En ce moment

Nous contacter à partir du 1er septembre 2020

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 17h

Jeudi 12h à 17h

Samedi de 9h à 12h

Par mail : etat-civil@ville-clermont-ferrand.fr

Par téléphone au 04 73 42 61 63

Accueil physique sur RDV uniquement

- **Démarches assurées**
- **Démarches non assurées sauf si consigne nationale contraire**
- **Carte Nationale d'Identité et Passeport**
- **Pôle Funéraire et cimetières**

Respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale. Port du masque obligatoire.

- Demandes d'actes d'État civil (naissance, mariage et décès)

Particuliers : aucune demande n'est prise en compte par téléphone ou par mail mais :

- en ligne sur service-public.fr
- par courrier adressé à Hôtel de Ville Pôle Etat Civil 10, rue Philippe MARCOMBES 63000 - Clermont-Ferrand, en indiquant les dates et lieux de l'événement et la filiation de la personne concernée ; votre lien de parenté ainsi que le motif de la demande (la délivrance d'acte est soumise à une réglementation stricte). Vous recevrez l'acte demandé par courrier postal maximum sous 21 jours.

IMPORTANT : Selon le décret 2017-890 du 6 mai 2017, article 29, il n'est pas autorisé d'envoyer les actes d'Etat civil par mail.

- **NAISSANCES et RECONNAISSANCES : SUR RDV** par téléphone au 04 73 42 61 63 : ([notice](#))

[de reconnaissance](#)). A la Mairie de Montferrand 52 rue Jules GUESDE dans les cas suivants uniquement :

- Reconnaissance avant naissance ou de l'année en cours
- A la naissance pour les couples non mariés n'ayant pas fait de reconnaissance anticipée ou pour les naissances à domicile (il s'agit de faire la déclaration de naissance dans les 5 jours après l'accouchement). (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F961>)

Dans les autres cas, les déclarations de naissances sont déposées au bureau des naissances de l'hôpital durant le séjour à la maternité.

- À l'Hôtel de Ville 10 rue Philippe MARCOMBES pour les reconnaissances après naissance

Se munir d'un stylo à encre noire pour le RDV.

- Célébration de mariages à partir du 28 septembre 2020 dans la limite de 50 personnes par cérémonie (marié.e.s et témoins compris) avec port du masque obligatoire ;

Sur RDV (prise de RDV par téléphone en fonction de l'urgence et des créneaux de RDV disponibles)

⋮

- Dépôt de dossier de mariage
- Enregistrement des PActes Civils de Solidarité (PACS)
- Dépôt de dossier de changement de prénom
- Dépôt de dossier de changement de nom
- Légalisation de signature
- Copie certifiée conforme
- Baptême ou parrainage civil
- Certificat de célibat
- Certificat de vie
- Déclaration de domicile
- Certificat de changement de domicile
- Livret de famille (selon les priorités, besoins et urgences car non soumis à délai réglementaire) : [notice](#) et [formulaire](#).

Démarches non assurées sauf si consigne nationale contraire

- Délivrance d'actes d'État civil sur place au guichet ; possible par internet sur service-public.fr ou courrier
- Cérémonies et célébrations au-delà de 50 personnes ;
- Accueil sans RDV.

Adresses:

- Mairie de Montferrand - Pôle État Civil

52 rue Jules Guesde
63100 Clermont-Ferrand section Montferrand

- Hôtel de Ville - Pôle État Civil

10 rue Philippe Marcombes
63000 Clermont-Ferrand

Carte Nationale d'Identité et Passeport

Nous contacter à partir du 1^{er} septembre 2020

- pour déposer un dossier de demande : **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**
- Pour prendre RDV, contacter par téléphone le 04 73 42 36 67 aux horaires d'ouverture.

Pièces à fournir le jour du RDV :

- Carte Nationale d'Identité : [notice](#)
- Passeport : [notice](#)

Respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale.

Adresse :

*15 mail d'Allagnat - 2ème étage (à côté de la Médiathèque de Jaude)
63000 Clermont-Ferrand
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 17h
Jeudi 12h à 17h*

Pôle Funéraire et cimetières

Pôle funéraire

Nous contacter à partir du 1^{er} septembre 2020

Accueil uniquement sur RDV, RDV à prendre en appelant le 04 73 42 63 59 pendant les horaires d'ouverture ou par mail à funeraire@ville-clermont-ferrand.fr

Respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale.

Adresse :

*Hôtel de Ville - Pôle Funéraire
10 rue Philippe Marcombes
63000 Clermont-Ferrand
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 17h
Jeudi 12h à 17h*

Démarches :

- achat et renouvellement de concession ([tarifs cimetières 2020](#)) ;
- demandes d'[autorisations de travaux](#) ;
- demande d'exhumations ou de réductions de corps.

Les cimetières

Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 8h30 à 18h30 jusqu'au 3 novembre 2020.

Respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale pour les cérémonies funéraires.

Les adresses :

*Cimetière des Carmes
rue du Souvenir Français
Tél. 06 84 07 53 24*

*Cimetière de Montferrand
rue Emile Combes
Tél. 06 84 07 17 95*

*Cimetière de Crouël
rue Pierre Estienne
Tél. 06 86 18 59 13*

*Cimetière Saint Jacques
rue Flameng
Tél. 06 83 75 19 88*